



**Convention sur l'élimination  
de toutes les formes  
de discrimination à l'égard  
des femmes**

Distr. générale  
19 octobre 2009  
Français  
Original : anglais

---

**Comité pour l'élimination de la discrimination  
à l'égard des femmes**  
**Quarante-cinquième session**  
18 janvier-5 février 2010

**Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapport de la Présidente sur les activités menées entre les quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions du Comité.
4. Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
5. Application des articles 21 et 22 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
6. Moyens d'accélérer les travaux du Comité.
7. Activités menées par le Comité au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
8. Ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session du Comité.
9. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-cinquième session.



## **Annotations**

### **Point 1**

#### **Ouverture de la session**

La quarante-cinquième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sera ouverte par sa présidente.

### **Point 2**

#### **Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

Aux termes de l'article 9 du Règlement intérieur, la première question inscrite à l'ordre du jour provisoire d'une session est l'adoption de l'ordre du jour. Aux termes de l'article 7, l'ordre du jour provisoire de chaque session est établi par le Secrétaire général en consultation avec la Présidente du Comité, conformément aux dispositions pertinentes des articles 17 à 22 de la Convention.

À sa quarante-quatrième session, le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa quarante-cinquième session.

### **Point 3**

#### **Rapport de la Présidente sur les activités menées entre les quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions du Comité**

Au titre du point 3, la Présidente informera le Comité des activités menées et des faits nouveaux survenus depuis la session précédente qui ont une incidence sur les travaux du Comité.

### **Documentation**

Ordre du jour provisoire et annotations (CEDAW/C/2010/45/1)

### **Point 4**

#### **Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**

Aux termes de l'article 18 de la Convention, les États parties s'engagent à présenter au Secrétaire général, pour examen par le Comité, un rapport sur les mesures d'ordre législatif, judiciaire, administratif ou autre qu'ils auront adoptées pour donner effet aux dispositions de la Convention et sur les progrès réalisés à cet égard. Les rapports doivent être soumis dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la Convention dans l'État intéressé, puis tous les quatre ans, ainsi qu'à la demande du Comité.

À sa quarante-cinquième session, le Comité sera saisi des rapports suivants : rapport initial des Émirats arabes unis (CEDAW/C/ARE/1); rapport unique valant rapport initial, deuxième et troisième rapports périodiques du Botswana (CEDAW/C/BOT/3); quatrième rapport périodique de l'Ouzbékistan (CEDAW/C/UZB/4); rapport unique valant quatrième, cinquième, sixième et septième rapports périodiques du Panama (CEDAW/C/PAN/7); cinquième rapport périodique des Pays-Bas (CEDAW/C/NLD/5) accompagné des quatrième et cinquième rapports périodiques des Pays-Bas (Aruba) (CEDAW/C/NLD/4/Add.1 et CEDAW/C/NLD/5/ Add.1) et des quatrième et cinquième rapports périodiques des Pays-Bas (Antilles néerlandaises)

(CEDAW/C/NLD/4/Add.2 et CEDAW/C/NLD/5/ Add.2); sixième rapport périodique du Malawi (CEDAW/C/MWI/6); rapport unique valant sixième et septième rapports périodiques de l'Égypte (CEDAW/C/EGY/7); et rapport unique valant sixième et septième rapports périodiques de l'Ukraine (CEDAW/C/UKR/7).

Aux termes de l'article 51 du Règlement intérieur, les États parties sont représentés aux réunions du Comité au cours desquelles leurs rapports sont examinés; leurs représentants participent aux débats et répondent aux questions ayant trait auxdits rapports.

Aux termes de l'article 49 du Règlement intérieur, à chaque session, le Secrétaire général fait part au Comité de tous les cas de non-réception des rapports demandés aux États parties en application de l'article 18 de la Convention. En outre, il lui remet une liste des rapports soumis par les États parties à la Convention ainsi qu'une liste des rapports présentés que le Comité n'a pas encore examinés

À sa quarante-cinquième session, le Comité sera saisi du rapport du Secrétaire général sur la présentation des rapports par les États parties en application de l'article 18 de la Convention (CEDAW/C/2010/45/2).

Un groupe de travail présession du Comité se réunit avant chaque session pour établir une liste d'observations et de questions relatives aux rapports, qui est transmise aux États parties avant les réunions au cours desquelles leurs rapports doivent être examinés. Celui de la quarante-cinquième session s'est réuni à Genève du 9 au 13 février 2009. Le Comité sera saisi de son rapport (CEDAW/PSWG/2010/CRP.1) et des réponses des États parties à sa liste d'observations et de questions.

### **Documentation**

Rapport unique valant rapport initial, deuxième et troisième rapports périodiques du Botswana (CEDAW/C/BOT/3)

Rapport unique valant sixième et septième rapports périodiques de l'Égypte (CEDAW/C/EGY/7)

Sixième rapport périodique du Malawi (CEDAW/C/MWI/6)

Cinquième rapport périodique des Pays-Bas (CEDAW/C/NLD/5)

Quatrième rapport périodique des Pays-Bas (Aruba) (CEDAW/C/NLD/4/Add.1)

Quatrième rapport périodique des Pays-Bas (Antilles néerlandaises) (CEDAW/C/NLD/4/Add.2)

Cinquième rapport périodique des Pays-Bas (Aruba) (CEDAW/C/NLD/5/Add.1)

Cinquième rapport périodique des Pays-Bas (Antilles néerlandaises) (CEDAW/C/NLD/5/Add.2)

Rapport unique valant quatrième, cinquième, sixième et septième rapports périodiques du Panama (CEDAW/C/PAN/7)

Rapport unique valant sixième et septième rapports périodiques de l'Ukraine (CEDAW/C/UKR/7)

Rapport initial des Émirats arabes unis (CEDAW/C/ARE/1)

Quatrième rapport périodique de l'Ouzbékistan (CEDAW/C/UZB/4)

Rapport du groupe de travail présession (CEDAW/PSWG/2010/I/CRP.1)

*Liste d'observations et de questions*

Botswana (CEDAW/C/BOT/Q/3)

Égypte (CEDAW/C/EGY/Q/7)

Émirats arabes unis (CEDAW/C/ARE/Q/1)

Malawi (CEDAW/C/MWI/Q/6)

Ouzbékistan (CEDAW/C/UZB/Q/4)

Panama (CEDAW/C/PAN/Q/7)

Pays-Bas (CEDAW/C/NLD/Q/5)

Ukraine (CEDAW/C/UKR/Q/7)

*Réponses aux listes d'observations et de questions*

Botswana (CEDAW/C/BOT/Q/3/Add.1)

Égypte (CEDAW/C/EGY/Q/7/Add.1)

Émirats arabes unis (CEDAW/C/ARE/Q/1/Add.1)

Malawi (CEDAW/C/MWI/Q/6/Add.1)

Ouzbékistan (CEDAW/C/UZB/Q/4/Add.1)

Panama (CEDAW/C/PAN/Q/7/Add.1)

Pays-Bas (CEDAW/C/NLD/Q/5/Add.1)

Ukraine (CEDAW/C/UKR/Q/7/Add.1)

**Point 5**

**Application des articles 21 et 22 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**

Aux termes de l'article 21 de la Convention, le Comité peut formuler des suggestions et des recommandations générales fondées sur l'examen des rapports et les informations reçues des États parties. Ces suggestions et recommandations sont incluses dans le rapport du Comité, accompagnées, le cas échéant, des observations des États parties.

Le groupe de travail chargé d'élaborer une recommandation générale sur l'article 2 de la Convention informera le Comité des progrès réalisés. Les présidentes des groupes de travail chargés d'élaborer des projets de recommandation générale sur les droits des femmes âgées et les conséquences économiques du divorce fourniront également des informations.

Aux termes de l'article 22 de la Convention, les institutions spécialisées ont le droit d'être représentées lors de l'examen de la mise en œuvre de toute disposition de la Convention qui entre dans le cadre de leurs activités et le Comité peut les inviter à soumettre des rapports sur l'application de la Convention dans ces domaines. À sa quarante-cinquième session, le Comité sera saisi d'une note du Secrétaire général concernant les rapports des institutions spécialisées sur ce sujet (CEDAW/C/2010/45/3 et additifs).

**Documentation**

Note du Secrétaire général concernant les rapports soumis par les institutions spécialisées des Nations Unies sur l'application de la Convention dans les domaines qui entrent dans le cadre de leurs activités (CEDAW/C/2010/45/3)

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (CEDAW/C/2010/45/3/Add.1)

Rapport de l'Organisation mondiale de la Santé (CEDAW/C/2010/45/3/Add.2)

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (CEDAW/C/2010/45/3/Add.3)

Rapport de l'Organisation internationale du Travail (CEDAW/C/2010/45/3/Add.4)

**Point 6****Moyens d'accélérer les travaux du Comité**

Avant chaque session, le Secrétariat établit un rapport présession sur les moyens d'améliorer les travaux du Comité, tenant compte des informations communiquées par le Secrétariat, des observations faites par les membres du Comité et des informations sur les faits nouveaux concernant d'autres organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme.

**Documentation**

Note du Secrétariat (CEDAW/C/2010/45/4)

**Point 7****Activités menées par le Comité au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**

La seizième session du Groupe de travail des communications, créé en vertu du Protocole facultatif, se tiendra du 12 au 15 janvier 2010.

À sa quarante-cinquième session, le Comité continuera de s'acquitter de son mandat en application des articles 2 et 8 du Protocole facultatif se rapportant à la Convention.

**Point 8****Ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session du Comité****Documentation**

Ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session du Comité (CEDAW/C/2010/46/1)

**Point 9****Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-cinquième session**

**Annexe****Projet d'organisation des travaux**

<i>Date/heure</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
<b>Lundi 18 janvier 2010</b>		
<b>906<sup>e</sup> séance</b>		
10 heures-11 heures	1	Ouverture de la session
	2	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
	3	Rapport de la Présidente sur les activités menées entre les quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions du Comité
	4	Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : rapport du groupe de travail présession
	5	Application des articles 21 et 22 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : déclaration liminaire
	6	Moyens d'accélérer les travaux du Comité : déclaration liminaire
11 heures-13 heures		Réunion informelle avec les représentants d'organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ( <i>séance privée</i> )
15 heures-16 h 30		Réunion informelle avec des représentants d'organisations non gouvernementales
16 h 30-17 h 30		Réunion informelle avec des représentants d'institutions nationales de défense des droits de l'homme
17 h 30-18 heures	5, 6 et 7	Groupe de travail plénier ( <i>séance privée</i> )
<b>Mardi 19 janvier 2010</b>		
10 heures-13 heures	5, 6 et 7	Groupe de travail plénier ( <i>séance privée</i> )
15 heures-17 heures		Réunion informelle avec les organisations non gouvernementales, consacrée à leurs interactions avec le Comité
17 heures-18 heures	5, 6 et 7	Groupe de travail plénier ( <i>séance privée</i> ) ( <i>suite</i> )
<b>Mercredi 20 janvier 2010</b>		
<b>907<sup>e</sup> séance</b>		
		Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention
		Ouzbékistan, quatrième rapport périodique (CEDAW/C/UZB/4)
10 heures-10 h 30	4	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures	4 ( <i>suite</i> )	Questions des experts et dialogue avec le Comité

<i>Date/heure</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
<b>908<sup>e</sup> séance</b>		
15 heures-17 heures	4 ( <i>suite</i> )	Ouzbékistan ( <i>suite</i> )
17 heures-18 heures	4 ( <i>suite</i> )	Groupe de travail plénier ( <i>séance privée</i> )
<b>Judi 21 janvier 2010</b>		
<b>909<sup>e</sup> séance</b>		
	4	Ukraine, rapport unique valant sixième et septième rapports périodiques (CEDAW/C/UKR/7)
10 heures-10 h 30	4 ( <i>suite</i> )	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures	4 ( <i>suite</i> )	Questions des experts et dialogues avec le Comité
<b>910<sup>e</sup> séance</b>		
15 heures-17 heures	4 ( <i>suite</i> )	Ukraine ( <i>suite</i> )
17 heures-18 heures	4 ( <i>suite</i> )	Groupe de travail plénier ( <i>séance privée</i> )
<b>Vendredi 22 janvier 2010</b>		
<b>911<sup>e</sup> séance</b>		
		Malawi, sixième rapport périodique (CEDAW/C/MWI/6)
10 heures-10 h 30	4	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures	4 ( <i>suite</i> )	Questions des experts et dialogue avec le Comité
<b>912<sup>e</sup> séance</b>		
15 heures-17 heures	4 ( <i>suite</i> )	Malawi ( <i>suite</i> )
17 heures-18 heures	4 ( <i>suite</i> )	Groupe de travail plénier ( <i>séance privée</i> )
<b>Lundi 25 janvier 2010</b>		
<b>913<sup>e</sup> séance</b>		
10 heures-13 heures	7	Activités du Comité au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention ( <i>séance privée</i> )
15 heures-16 h 30		Réunion informelle avec des représentants d'organisations non gouvernementales
16 h 30-17 h 30		Réunion informelle avec des représentants d'institutions nationales de défense des droits de l'homme
17 h 30-18 heures	5, 6 et 7	Groupe de travail plénier ( <i>séance privée</i> )
<b>Mardi 26 janvier 2010</b>		
<b>914<sup>e</sup> séance</b>		
		Émirats arabes unis, rapport initial (CEDAW/C/ARE/1)
10 heures-10 h 30	4	Présentation par le représentant de l'État partie

<i>Date/heure</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
10 h 30-13 heures	4 ( <i>suite</i> )	Questions des experts et dialogue avec le Comité
<b>915<sup>e</sup> séance</b>		
15 heures-17 heures	4 ( <i>suite</i> )	Émirats arabes unis ( <i>suite</i> )
17 heures-18 heures		Groupe de travail plénier ( <i>séance privée</i> )
<b>Mercredi 27 janvier 2010</b>		
<b>916<sup>e</sup> séance</b>		
	4	Pays-Bas, cinquième rapport périodique (CEDAW/C/NLD/5)
10 heures-10 h 30	4 ( <i>suite</i> )	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures	4 ( <i>suite</i> )	Questions des experts et dialogue avec le Comité
<b>917<sup>e</sup> séance</b>		
15 heures-17 heures	4 ( <i>suite</i> )	Pays-Bas ( <i>suite</i> )
17 heures-18 heures	4 ( <i>suite</i> )	Groupe de travail plénier ( <i>séance privée</i> )
<b>Jedi 28 janvier 2010</b>		
<b>918<sup>e</sup> séance</b>		
	4	Égypte, rapport unique valant sixième et septième rapports périodiques (CEDAW/C/EGY/7)
10 heures-10 h 30		Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité
<b>919<sup>e</sup> séance</b>		
15 heures-17 heures	4 ( <i>suite</i> )	Égypte ( <i>suite</i> )
17 heures-18 heures	4 ( <i>suite</i> )	Groupe de travail plénier ( <i>séance privée</i> )
<b>Vendredi 29 janvier 2010</b>		
<b>920<sup>e</sup> séance</b>		
	4 ( <i>suite</i> )	Botswana, rapport unique valant rapport initial, deuxième et troisième rapports périodiques (CEDAW/C/BOT/3)
10 heures-10 h 30		Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité
<b>921<sup>e</sup> séance</b>		
15 heures-17 heures	4 ( <i>suite</i> )	Botswana ( <i>suite</i> )
17 heures-18 heures	4 ( <i>suite</i> )	Groupe de travail plénier ( <i>séance privée</i> )

<i>Date/heure</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
<b>Lundi 1<sup>er</sup> février 2010</b>		
<b>922<sup>e</sup> séance</b>		
	4 ( <i>suite</i> )	Panama, rapport unique valant quatrième à septième rapports périodiques (CEDAW/C/PAN/7)
10 heures-10 h 30		Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité
<b>923<sup>e</sup> séance</b>		
15 heures-17 heures	4 ( <i>suite</i> )	Panama ( <i>suite</i> )
17 heures-18 heures	4 ( <i>suite</i> )	Groupe de travail plénier ( <i>séance privée</i> )
<b>Mardi 2 février 2010</b>		
10 heures-13 heures	5, 6 et 7	Groupe de travail plénier ( <i>séance privée</i> )
15 heures-18 heures	5, 6 et 7 ( <i>suite</i> )	Groupe de travail plénier ( <i>séance privée</i> )
<b>Mercredi 3 février 2010</b>		
10 heures-13 heures	5, 6 et 7	Groupe de travail plénier ( <i>séance privée</i> )
15 heures-18 heures	5, 6 et 7 ( <i>suite</i> )	Groupe de travail plénier ( <i>séance privée</i> )
<b>Jeudi 4 février 2010</b>		
10 heures-13 heures	5, 6 et 7	Groupe de travail plénier ( <i>séance privée</i> )
15 heures-18 heures	5, 6 et 7 ( <i>suite</i> )	Groupe de travail plénier ( <i>séance privée</i> )
<b>Vendredi 5 février 2010</b>		
10 heures-13 heures	5, 6 et 7	Groupe de travail plénier ( <i>séance privée</i> )
15 heures-16 heures	5, 6 et 7 ( <i>suite</i> )	Adoption du rapport du Groupe de travail plénier
<b>924<sup>e</sup> séance</b>		
16 heures-18 heures	8	Ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session
	9	Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-cinquième session